

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE 1999-2000

Pionnier de la collaboration étroite dans le secteur économique entre le gouvernement et les communautés francophones et acadiennes, le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne dépose aujourd'hui son deuxième rapport annuel.

Ce deuxième rapport annuel souligne les derniers faits saillants et les progrès réalisés en 1999-2000. Au cours de la dernière année, le Comité s'est doté d'un plan stratégique triennal, a donné forme aux concepts esquissés et consolidé les liens entre les partenaires gouvernementaux et communautaires.

Des regroupements de développement économique et d'employabilité (RDÉE) ont vu le jour dans les communautés francophones et acadiennes du Canada. Un projet de carrefour électronique est en développement. Cet outil avant-gardiste devrait permettre aux entrepreneurs francophones du Canada de se tailler une place stratégique dans la nouvelle économie et dans le commerce électronique.

Le Comité croit fermement que la francophonie canadienne doit se positionner avantageusement dans quatre secteurs porteurs pour l'avenir : l'économie du savoir, le développement rural, l'intégration de la jeunesse au développement économique et le tourisme. Les quatre tables sectorielles établies par le Comité au dernier exercice poursuivent leurs travaux dans ce sens. Les travaux de ces tables permettront de cerner les problématiques dans chacun des secteurs, d'identifier les besoins et de faire des recommandations en ce qui a trait aux interventions possibles. Au cours de la prochaine année, le Comité entend travailler à la mise en oeuvre de stratégies sectorielles.

Mis sur pied en 1996, le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne a pour mandat de fournir des avis afin d'orienter les politiques, les programmes et les services des organismes fédéraux en faveur de l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Il vise à les positionner stratégiquement dans les secteurs de développement économique et de l'employabilité. Pour concrétiser sa vision, il s'est donné deux missions complémentaires : celle de la partie communautaire consiste à promouvoir le développement économique et le développement des ressources humaines; celle de la partie fédérale est de reconnaître les communautés francophones et acadiennes comme clientèle cible, en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Les priorités du Comité visent à assurer que la francophonie canadienne sera un des éléments importants à l'essor et à la prospérité de l'économie canadienne.

22 mars 2000